

Compte Administratif 2004
Budget Principal et Budget Annexe Transports

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
séance du 23/05/05	favorable	Le 13/06/05
Bureau		
séance du 2/06/05	favorable	

I. Structure du compte administratif 2004 : les grandes masses

A/ Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2004		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
SERVICES OPERATIONNELS		
Administration générale	4 629 464,80	69 223,15
Incendie	6 703 134,20	
Collèges	138 576,11	
Equipements culturels et sportifs	483 646,52	10 215,00
Habitat	447 853,24	
Politique de la ville	1 098 239,35	725 423,75
Sybert et gestion des déchets	8 915 819,94	5 543 407,37
Environnement	114 107,43	51 464,80
Transports	696 191,47	
Subvention d'équilibre Transport	9 700 000,00	
Infrastructures	4 352 433,96	
Amgt de l'espace + projet d'agglo,	824 460,36	88 214,50
Tourisme	408 101,22	63 898,64
Economie	7 908 879,44	373 775,00
Sous total services opérationnels	46 420 908,04	6 925 622,21
Résultat N-I		2 933 692,75
FCTVA		338 634,68
Emprunt		8 500 000,00
Charges financières et ICNE	1 496 130,17	30 668,42
Fiscalité et compensation		39 460 544,98
DGF : dotation d'intercommunalité		7 387 979,00
DGF : dotation de compensation de TP		13 384 087,00
Autres charges et produits	308 352,02	535 838,94
Sous total opérations financières	1 804 482,19	72 571 445,77
Attributions de Compensation de TP	24 095 557,47	107 324,85
DSC	2 357 757,00	
Sous total des versements aux communes	26 453 314,47	107 324,85
TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT	74 678 704,70	79 604 392,83

NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus et le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.

Délibération du 24 juin 2005

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

B/ Les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés) – Budget annexe

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2004.		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	40 018 705,61	28 094 548,13
Emprunt		2 500 000,00
Subvention d'équilibre		9 700 000,00
Reprise du résultat 2003	57 345,55	
TOTAL	40 076 051,16	40 294 548,13

Le montant consolidé du compte administratif 2004, hors subvention d'équilibre et hors opérations d'ordre, est de : 105 054 755,90 €

C/ Les opérations d'ordre – budget principal et budget annexe transport – total budget

OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET PRINCIPAL		
Dotations aux amortissements	278 045,49	278 045,49
Charges à étaler (fonds de concours)	6 734 044,00	6 734 044,00
Transfert emprunt UIOM de Besançon à la CAGB	20 103 453,09	20 103 453,09
Transfert emprunt UIOM de la CAGB au SYBERT	20 103 453,09	20 103 453,09
TOTAL	47 218 995,68	47 218 995,68
BUDGET ANNEXE TRANSPORT		
Dotations aux amortissements	2 420 204,38	2 420 204,38
TOTAL	2 420 204,38	2 420 204,38

II. Définition des résultats 2004

- **Budget principal**

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	- 67 017 017,47	- 54 880 682,91
Déficit d'investissement N-I		- 2 871 498,45
Recettes	+ 71 739 000,18	+ 52 150 695,58
Excédent de fonctionnement N-I		+ 2 933 692,75
RESULTAT PAR SECTION	+ 4 721 982,71	- 2 667 793,03
RESULTAT TOTAL (excédent)	+ 2 054 189,68	

- **Budget annexe transports.**

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	- 34 243 103,50	- 5 775 602,11
Déficit d'investissement N-I		- 57 345,55
Recettes	+ 35 185 110,18	+ 4 949 174,89
Excédent de fonctionnement N-I		+ 160 263,06
RESULTAT PAR SECTION	942 006,68	- 723 509,71
RESULTAT TOTAL (excédent)	+ 218 496,97	

III. Suivi de l'encours de dette

	Budget principal	Budget annexe	TOTAL
Capital restant dû au 31/12/2003	10 894 933,04	4 636 359,43	15 550 356,72
Remboursement en capital 2004	970 258,90	658 368,25	1 647 691,40
Mobilisation 2004	8 500 000,00	2 500 000,00	11 000 000,00
Capital restant dû au 31/12/2004	10 424 674,14	6 477 991,18	24 902 665,32

Les taux de réalisation sont présentés par compétence et, pour le budget annexe transports, par ligne budgétaire, dans les tableaux format A3 ci-joints.

IV. Section de fonctionnement. – Budget principal.

A/ présentation par compétence.

Opérations non ventilables

Les dépenses sont constituées de :

- versements vers les communes membres, à savoir :
 - **Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle**, dont le montant définitif par commune a été arrêté par la Commission d'Evaluation des Charges le 21 décembre 2004 à 24 095 557,47 €.
 - **Dotations de Solidarité Communautaire** versée en 2004 pour 2 357 757 € répartis comme suit :
 - volet solidarité fiscale et sociale : 2 025 000 €
 - volet solidarité économique : 318 357 € (au titre de l'année 2003)
 - volet gens du voyage : 14 400 €
- frais financiers des emprunts et ceux liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie qui se sont élevés à 525 871,27 €, dont 98 440,79 € de frais de ligne de trésorerie pour la période du 25 mars 2003 au 31 décembre 2003.

Les autres dépenses de cette section sont notamment :

- la transformation de l'avance de trésorerie 2003 au PLIE en prêt à long terme (300 000 €)
- les régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs pour 573,24 €
- des pertes sur créances irrécouvrables : 7 778,78 €.

Les recettes sont constituées des éléments suivants :

- le produit fiscal de **Taxe Professionnelle** pour 38 264 031 €
- **la compensation de l'Etat sur la fiscalité** pour 1 182 913 € dont 298 640 € destinés à la ville de Besançon et inscrit par erreur sur le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce montant fera l'objet d'une régularisation lors du vote de la décision modificative N°1 sur l'exercice 2005.
- **l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle négative** pour 107 324,85 €
- **la Dotation Globale de Fonctionnement** pour 20 889 526,00 € dont 7 387 979 € au titre de la **Dotations d'intercommunalité** et 13 384 087 € au titre de la **Dotations de Compensation de TP**; le solde consiste en une erreur d'affectation d'un crédit de 117 460 € normalement destiné à la ville de Besançon.

- le **Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle** pour 13 600,98 €
- d'autres produits (trop versé sur des mandats et mandats annulés sur exercices antérieurs) pour 418 378,94 € (dont les opérations liés au prêt au PLIE pour 300 000 €).

Il apparaît dans cette section des opérations d'ordre :

- amortissement des biens (mobiliers, immobiliers, des études et des logiciels) : 278 045,49 € en dépenses.
- transfert des fonds de concours et subventions d'investissement, inscrit en section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 5 063 603,20 € (recettes)
- étalement de la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 1 670 440,81 € (dépenses)

Administration générale

En termes de dépenses, les charges générales couvrent le fonctionnement des services de la collectivité et les frais de communication institutionnelle ; elles tiennent compte des prestations assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le compte du SMSCOT, du SYBERT et du SMPSI.

a/ Les charges de personnel

Les charges de personnel à hauteur de 3 024 920,01 € ont augmenté de 21,16% par rapport à 2003. Cette augmentation résulte de la prise en compte des recrutements 2004.

On rappellera les recrutements de 12 agents en cours d'exercice (contre 26 en 2003) :

- 1 directeur des ressources humaines
- 1 directeur général adjoint des services
- 1 responsable infrastructures
- 1 chargé de compétence habitat - politique de la ville
- 1 adjoint au responsable finances
- 1 rédacteur juridique
- 1 contrôleur transport
- 1 gardien de déchetterie
- 4 secrétaires

B / Les charges à caractère général

D'un montant total de 1 009 323,11€, ces charges générales ont augmenté par rapport à celles de 2003 de 38,53%. Cette augmentation résulte notamment :

- du coût de maintenance du parc informatique assurée par la ville de Besançon, rattaché à l'exercice 2004 pour 65 600 € (contre 10 547,97 € dans le cadre du marché ETG en 2003).
- de la mission d'accompagnement en coaching pour 54 941,22 €.
- d'une augmentation des frais liés à la communication : 242 873,90 € ont été dépensés à cette fin contre 170 119,61 € en 2003 : La réalisation du portail Web CAGB/ ville de BESANCON (11 522,87 €), la participation à la foire comtoise (14 520,88 €), la réalisation d'un reportage audiovisuel (19 367,29 €) et la conception du QUID spécial BESANCON (15 219,10 €) expliquent cette augmentation.

C/ Les autres charges de gestion courante.

Les autres charges de gestion courante comprennent :

- les indemnités et charges correspondantes des élus (209 323,48 € : + 2,28 % par rapport à 2003)
- la contribution au syndicat mixte du réseau LUMIERE pour l'année 2004
- les subventions de fonctionnement versées :
 - au Comité des Œuvres Sociales (17 174 € : 1% des rémunérations du personnel de 2003)
 - à la ville de BESANCON pour l'organisation du Tour de France : 120 000 € (rattachement à l'exercice 2004).

En termes de recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a reçu divers remboursements (d'assurance, pour des frais de personnel : 44 087,15 €) et des redevances de la régie publicitaire du magazine (25 116,00 €), soit un montant global de 69 223,15 €.

Service secours et incendie

La contribution au SDIS 2004 est de 6 703 134,20 € soit 2,20% de plus qu'en 2003, l'équivalent du taux de l'inflation.

Collèges

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon continue à rembourser à la ville de Besançon et aux Syndicats à Vocation Scolaire, dont ses communes sont membres, jusqu'à extinction des emprunts en cours relatifs aux investissements dans les collèges, les échéances appelées chaque année. En 2004, ces échéances se sont élevées à 138 576,11€.

Équipements culturels et sportifs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a apporté son concours financier pour un montant total de 388 040 € à :

- l'association des Tourneurs de bois de Franche Comté : 1 500 €
- l'association AMICALE pour l'organisation de la Diagonale du Doubs : 1 200 €
- l'association AT Franche Comté Organisation pour l'organisation du Tour cyclisme de Franche Comté : 5 000 €
- l'Olympique de Besançon pour l'opération « Du rugby dans l'agglomération » : 1 340 €
- à la ville BESANCON pour la construction de la première phase du Palais des Sports : 379 000 €.

Une somme de 63 847 € relatif au projet ORDICLASS a été rattachée à l'année 2004 et sera versée en 2005. Elle correspond :

- à la prestation de la ville de BESANCON pour ce projet soit 54 647 €
- au versement d'une subvention à la ville de Besançon de 9 200 € pour l'acquisition d'un véhicule (rattachement partiel)

Au même titre, en recettes, 10 215 € de remboursement des frais de maintenance des ordinateurs, dans le cadre du projet ORDICLASS par les communes ont été rattachés à l'année 2004.

Habitat

Les dépenses en matière d'habitat sont constituées :

- de participations versées notamment dans le cadre des financements PALULOS, PLAI et OPAH pour un montant de 402 404,74 € à savoir :
 - des fonds de concours aux communes de Deluz, Franois, Ecole-Valentin, Vaux-les-près, Auxon-Dessus, Thoraise pour 75 129,38 €
 - des fonds de concours versé au SICA (Canton d'Audeux) pour 10 412 € et au SIACAM (Canton de Marchaux) pour 3 230 € dans le cadre du financement des OPAH
 - des fonds de concours versés aux bailleurs de droit privé (SAFC – SAIEM – HDL) pour 243 267,09 € et aux bailleurs de droit public (Habitat 25 – OPMHLM) pour 70 366,27 €.
- de subventions de fonctionnement d'un montant de 40 550 € versées à :
 - l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour 20 000 €
 - Habitat et Développement Local (HDL) pour 9 900 €
 - l'Association pour le logement et la participation des habitants (ALEPH) pour 7 600€
 - l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) pour 3 050 €
- de frais d'étude : à savoir le solde d'une étude menée en 2003 par HDL sur le programme d'intérêt général (4 397,60 €).
- de frais liés à l'achat de documentation technique (500,80 €),

Politique de la ville

Les dépenses concernent :

- des frais liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour 285 804,15 € dont 280 000 € versés au CCAS de la ville de BESANCON pour sa prestation de gestionnaire de l'aire de La Malcombe, à titre transitoire jusqu'au 1^{er} avril 2005.
- une subvention de fonctionnement au PLIE pour 111 000 €.

Les recettes correspondent aux versements des redevances d'occupation des aires des gens du voyage pour 25 423,75 €.

SYBERT et gestion des déchets

La contribution 2004 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SYBERT au titre de sa compétence Traitement des Déchets pour financer le tri, l'incinération, les déchetteries, le compostage et l'administration générale s'est élevée à 8 913 016,49 €.

Les communes par le biais des conventions de reversement de REOM et TEOM ont financés le tri et l'incinération à hauteur de 4 947 109,80 €.

La prestation de la CAGB pour le compte du SYBERT (mise à disposition de locaux, de personnel et frais afférents) s'est élevée à 596 297,57 €. A compter de l'année 2005, dans un souci de lisibilité et afin de mettre en parallèle les dépenses de la CAGB en matière de logistique et de personnel, le remboursement de cette prestation par le SYBERT sera inscrit en recettes de fonctionnement de la compétence Administration Générale.

Dans le cadre de la gestion des déchets, l'étude sur la prise de compétence collecte par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été financée sur l'année 2004 à hauteur de 2 586,36 €.

Environnement

Le budget Environnement de 2004, en fonctionnement, a été consacré pour un montant global de 114 107,43 € :

- au concours de fleurissement : 21 728,45 €
- aux études : sur la réalisation de la charte environnement (29 648,56 € dont 28 991,04 € de rattachement), sur l'étude paysagère des collines du Grand Besançon (49 563 € rattachés à l'exercice 2004), sur l'étude des ressources gisement bois liées au projet de création d'une plate-forme bois (9 568 € rattachés à l'exercice 2004)
- à des frais liés à l'éducation à l'environnement : 822,40 €
- à des adhésions à des associations (ASQUAB, Energie Cités, Conservatoire botanique de Franche Comté) : 2 580 €.

Transports

Au budget principal, les réalisations de l'exercice 2004 consistent en des dépenses de fonctionnement :

- la subvention versée à la ville de BESANCON dans le cadre de la création d'une voie de retournement à la maison de quartier à Velotte et l'aménagement d'une salle de repos pour les chauffeurs de bus : 70 000 €
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport : 9 700 000 €.

Infrastructures

Le budget infrastructure 2004, en fonctionnement, est essentiellement constitué du fonds de concours versés à l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan pour un montant de 3 911 949 €.

La CAGB a assuré l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire pour 73 107,71 €.

Elle a participé auprès du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) à une étude du trafic routier pour un montant de 10 122,65 €.

Aménagement de l'espace

En dépenses, sous cette fonction comptable, sont enregistrées les opérations suivantes pour un montant total de 819 717,41 € :

- versement de la cotisation 2004 à l'AUDAB : 400 000 €
- versement de la contribution au SM SCOT : 248 843,98 €
- numérisation des cadastres des communes (43 151,68 €) et photographies aériennes (31 893,73 €) dans le cadre du projet de mise en place du système d'informations géographiques
- versement au titre du Fonds Centre Village d'une somme totale de 95 828,02 € :
 - Dannemarie-sur-Crête : 22 522,58 € rattachés à l'exercice 2004
 - Arguel : 16 305,44 € rattachés à l'exercice 2004
 - Pelousey : 57 000 € dont 50% rattachés à l'exercice 2004

En recettes, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été remboursée pour un montant de 88 214,50 € des frais engagés pour le SM SCOT (convention de mise à disposition de moyens humains et matériels). A compter de l'année 2005, dans un souci de lisibilité et afin de mettre en parallèle les dépenses du SM SCOT en matière de logistique et de personnel, le remboursement de cette prestation par le SM SCOT sera inscrit en recettes de fonctionnement de la compétence Administration Générale.

Contractualisation

Le Conseil de Développement Participatif a poursuivi ses actions en 2004 pour un montant de 15 072,33 €.

La communication sur le projet d'agglomération s'est élevée à 4 979,24 €.

Économie

Les dépenses en matière d'économie sont constituées :

- des contributions à des syndicats:
 - TEMIS - PSI : 142 745,12 €
 - aéroport de DOLE/TAVAUUX : 23 177,66 €
 - aéroport de LA VEZE : 67 275 €
 - SMAIBO : 344 116,70 €
- un reversement de taxe professionnelle au SMAIBO : 211 700 €
- des subventions
 - subvention à FC Expansion pour sa participation à des actions commerciales : 9 677,23 €
 - subvention à l'Agence Foncière du Doubs : 15 000 €
- des cotisations à des associations
 - cotisation à l'ADED : 763 €
 - cotisation à la Ligue urbaine et rurale pour l'inscription au concours des entrées de villes : 30 €
 - cotisation à Franche Comté Expansion : 150 €

Gestion en délégation de la pépinière de Palente :

Des plans d'affaires ont été financés pour un montant de 45 362,65 €.

La location des bâtiments de la pépinière s'est élevée à 77 657,02 €.

En 2004, 72 400,17 € ont été consacrés à la mise en place de la nouvelle délégation de service public de la pépinière (audit et frais d'annonces légales).

Le Système Productif Localisé Microtechnique.

Le service Economie poursuit l'animation du Système Productif Localisé Microtechnique pour 31 048,10 €, principalement consacrés à des opérations de communication (lettre des SPL).

Le soutien de la Communauté d'Agglomération à l'opération menée par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie pour des aides à l'implantation par les PMI de salles blanches s'est élevé à 6 720,07 €.

Le soutien aux entreprises.

Au titre du Fonds d'Intervention Economique (F.I.E), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a versé 9 146,95 € pour la réalisation d'un local d'activité sur la Commune de MORRE.

Dans le cadre des aides aux très petites entreprises, la communauté d'Agglomération a versé à l'association Créer-Entreprendre 30 489,35 €.

La communication économique

En 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a consacré à la communication économique, hors SPL, 66 942,81 € (Encarts dans Atlas des Régions, Atlas des grandes entreprises, Les Echos, Usine Nouvelle ...)

Aides attribuées pour opérations économiques spécifiques : à la ville de BESANCON pour la résorption de la friche de la gendarmerie de Trépillot : 89 996 €

Une étude sur le Schéma d'Orientation Commerciale et Artisanale (SOCA) a été réalisée par la Chambre de commerce et de l'industrie du Doubs à hauteur de 27 500 €.

En matière de recettes, le remboursement par le SM PSI des prestations assurées par la CAGB en matière de logistique et de personnel s'est élevé à 7 775 €. A compter de l'année 2005, dans un souci de lisibilité et afin de mettre en parallèle les dépenses du SM PSI en matière de logistique et de personnel, le remboursement de cette prestation au SM PSI sera rattaché aux recettes de fonctionnement de la compétence Administration Générale.

Tourisme

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est membre du Syndicat Mixte du Musée de Nancray.

Sa contribution, en 2004, en fonctionnement s'élève à 110 000 € (contre 81 435 € en 2003) et en investissement à 80 000 €.

Dans le cadre de cette compétence, des subventions ont été octroyées pour :

- le 250^{ème} anniversaire du Haras national de BESANCON pour 2 500 € (rattachement).
- le soutien à l'hébergement vert via le Groupement Tourisme Fluvial pour 3 000 €.
- le partenariat avec l'OTSI sur ses actions de portée d'agglomération pour 79 798€, desquels il faut défalquer une régularisation d'un rattachement à l'exercice 2003 (engagement de 2003 réglé sur 2004) pour 20 621 €.
- le partenariat avec la SEM Citadelle sur des actions d'animation et de communication pour 30 000 €.

Dans le cadre de la gestion de la halte nautique Saint Paul, les dépenses et recettes de fonctionnement sont les suivants :

- prestation de gestion de l'Office du tourisme : 23 079 €
- frais de maintenance du site : 1 115,40 €
- les droits de stationnement collectés sur l'année 2004 : 3 898,64 €

La CAGB a participé également à la journée européenne du patrimoine à la hauteur de 4 981 €.

L'étude à réaliser par l'ONF sur le projet des liaisons douces a été rattachée à l'exercice 2004 et sera versée sur l'année 2005 pour un montant de 30 000 €.

D/ Détermination de l'excédent de fonctionnement.

Au vu des réalisations de la section de fonctionnement, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un excédent de 4 721 982,71 €.

V. Section d'investissement – Budget principal

A/ Présentation par compétence.

Opérations non ventilables

En matière de dépenses :

En matière de dette, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts en cours à hauteur de 970 258,90 €

- dont une opération d'ordre de 19 064,25 € d'intérêts courus non échus, correspondant aux intérêts de 2003, échus et réglés en 2004 (équivalent en recette de fonctionnement sur le 6611).
- pour mémoire, le capital restant dû au 31 décembre 2004 est de 18 424 674,14 €.

En matière de recettes :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a perçu du FCTVA à hauteur de 338 634,68 € correspondant à une régularisation de FCTVA sur l'année 2003. En raison des délais de traitement après envoi des déclarations et d'encaissement, le FCTVA correspondant à l'année 2004 sera perçu en 2005.

Les opérations d'ordre réalisées sur la section d'investissement ont été les suivantes :

- les opérations d'amortissement des immobilisations pour 278 045,49 €
- l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 ans (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours) pour 1 670 440,81 € en recettes et 5 063 603,20 € en dépenses.
- le transfert de l'emprunt de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la ville à la CAGB puis de la CAGB au SYBERT pour 40 206 906,18 € en dépenses et recettes.

Un emprunt de 8 500 000 € a été réalisé.

Les intérêts courus non échus se sont élevés à 30 668,42€.

Le compte administratif 2003 faisait ressortir un déficit d'investissement cumulé de 2 871 498,45 €, l'excédent de fonctionnement de l'année 2003 (2 933 692,75 €) a été en totalité affecté à l'investissement pour couvrir ce déficit et générer un complément de financement.

Administration générale

De nouveaux locaux administratifs (locaux Sernalis) ont été acquis pour 88 135,20 €. L'achat des locaux NOOS budgétisé sur l'année 2004 à la hauteur de 659 100 € fait l'objet d'un report sur 2005.

L'arrivée de nouveaux agents a nécessité l'acquisition de mobilier, de matériels informatiques pour un montant de 67 308,79 €. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est également dotée de 4 nouveaux véhicules pour un montant de 29 070 €.

Une somme de 39 752,80 € a été consacrée à l'acquisition des licences informatiques et de logiciels (logiciel de délibérations, portail Web).

Équipements sportifs et culturels

Opération aménagement de la station nautique de LA MALATE : AP/CP n° 04.04

Montant de l'AP			Montant des CP				
Pour mémoire, AP votée	Révision 2004	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.04	CP ouverts en 2004	CP réalisés en 2004	Nature des réalisations	Reste à réaliser au-delà de 2004
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS en €							
5 870 000	- 3 770 000	2 100 000	0	0	11 027,12	Etude d'impact	2 088 972,88 soit 99,47% du projet
RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions : 2 200 000	- 1 000 000	1 200 000	0	0	0		
Emprunt / autofinancement 3 670 000	- 2 770 000	900 000	0	0	11 027,12	Autofinancement	
Total recettes 5 870 000	-3 770 000	2 100 000	0	0	11 027,12		2 088 972,88 soit 99,47% du projet

Dans le cadre du projet ORDICLASS, 20 062,73 € ont été consacrés à l'achat de logiciels.

Délibération du 24 juin 2005

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Politique de la ville

Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage : AP/CP n° 04.02

Montant de l'AP			Montant des CP				
Pour mémoire, AP votée	Révision de l'exercice 04	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.04	CP ouverts en 04	CP réalisés en 04	Nature des réalisations	Reste à réaliser au-delà de 2004
DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €							
2 673 000		2 673 000	0	140 000	1 435,20 Soit 1,03 % du CP	Relevé topographique de l'aire de la Malcombe	2 671 564,80 soit 99,95 % du projet
RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions : 1 423 000		1 423 000	0	0	0		
Emprunt / autofinancement : 1 250 000		1 250 000	0	140 000	1 435,20	Autofinancement	
Total recettes 2 673 000		2 673 000	0	140 000	1 435,20		2 671 564,80 soit 99,95 % du projet

Une avance de trésorerie de 400 000 € a été accordée au PLIE sur l'exercice 2004. Son remboursement est constaté au compte administratif de l'année en cours conformément aux règles comptables.

L'avance de trésorerie de l'année 2003 d'un montant de 300 000 € a été transformée en prêt à long terme sur l'exercice 2004.

Environnement :

Opération aménagement d'espace naturels : AP/CP n° 04.05 : annulation de cette autorisation de programme sans consommation sur l'année 2004.

Opération construction d'une plateforme bois : AP/CP n° 04.07

Montant de l'AP			Montant des CP				
Pour mémoire, AP votée	Révision de l'exercice 04	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.2004	CP ouverts en 04	CP réalisés en 2004	Nature des réalisations	Reste à réaliser au-delà de 2004
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS en €							
808 000		808 000	0	0	0		808 000 soit 100 % du projet
RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions 447 000		447 000	0	0	0		
Emprunt / autofinancement : 361 000		361 000	0	0	0		
Total recettes : 808 000		808 000	0	0	0		808 000 Soit 100% du projet

Transports

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a poursuivi sur 2004 la construction des pôles d'échange d'Orchamps et de Micropolis ainsi que les travaux de voirie du campus pour un montant total de 70 775,49 €.

La réalisation d'une voie de bus en site propre sur la zone d'activités du Haut du Chazal a débuté sur 2004 pour un montant de 440 000 €.

L'aire de retournement de bus sur la commune Le GRATTERIS a été réalisée pour un montant 35 268,76 €.

Le solde de l'étude pré opérationnelle sur la mise en place d'un réseau d'agglomération 2 roues a été réglé pour un montant de 46 560,88 €.

L'étude de faisabilité sur le transport public en site propre a été lancée pour un montant de 32 052,80 €.

Infrastructures

Aménagement de l'entrée EST : AP/CP n° 04.01

Montant de l'AP			Montant des CP				
Pour mémoire, AP votée	Révision de l'exercice 04	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.04	CP ouverts en 2004	CP réalisés en 2004	Nature de réalisation	Reste à réaliser au-delà de 2004
DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €							
10 200 000	+ 1 089 610,86	11 289 610,86	0	1 100 000	210 445,96 Soit 19,13% du CP	Etude+ travaux	11 079 164,90 soit 98,14% du projet
RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions 5 576 000		5 576 000	0	0	0		
Emprunt / autofinancement : 4 654 000	+ 1 089 610,86	5 713 610,86	0	1 100 000	210 445,96	Autofinancement	
Total recettes : 10 200 000	+ 1 089 610,86	11 289 610,86	0	1 100 000	210 445,96		11 079 164,90 soit 98,14 % du projet

Pour rappel : 564 845,90 € de ce projet ont été réalisés en 2003 hors AP/CP ainsi que 145 543,24 € en 2004 (reports).

Aménagement de l'espace :

Opération résorption des friches industrielles : AP/CP n° 04.03

Montant de l'AP			Montant des CP				Reste à réaliser au-delà de 2004
Pour mémoire, AP votée	Révision de l'exercice 2004	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.04	CP ouverts en 2004	CP réalisés en 2004	Nature des réalisations	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €							
1 152 000	- 24 770	1 127 230	0	125 500	0		1 127 230 soit 100 % du projet

RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions : 535 000		535 000	0	57 830	0		
Emprunt / autofinancement 617 000	-24 770	592 230	0	67 670	0		
Total recettes : 1 152 000	- 24 770	1 127 230	0	125 500	0		1 127 230 soit 100 % du projet

Dans le cadre de la mise en place du système d'informations géographique, 10 453,04 € ont été investis dans l'acquisition de logiciels.

Économie

Les réalisations dans le domaine de l'économie sont les suivantes :

- participation au capital de la SEDD pour 103 648,50 €
- acquisitions foncières pour le développement des zones d'activités : 122 169 € pour la ZAC des Andiers
- réalisation de l'étude de faisabilité de la zone des Marnières à hauteur de 53 381,09 € et d'un relevé topographique pour 7 176 €
- construction de la maison des microtechniques :
 - acomptes versés à la SAIEMB dans le cadre de la convention de mandat : 3 680 600,27 €
 - subvention reçue du Département pour 366 000 €
- avances de fonds d'un montant global de 2 658 906,53 € :
 - à la SEDD pour 669 000 € dans le cadre de l'opération Pôle Santé.
 - au Syndicat mixte de TEMIS dans le cadre de l'aménagement de la zone TEMIS et du solde des remboursements des sommes investies par la ville de Besançon sur cette opération soit 1 989 906,53 € comme convenu dans la convention de transfert de la compétence.

Tourisme

Opération création d'équipements fluviaux : AP/CP n° 04.06

Montant de l'AP			Montant des CP				Reste à réaliser au-delà de 2004
Pour mémoire, AP votée	Révision de l'exercice 2004	Total cumulé	CP réalisés au 01.01.04	CP ouverts en 2004	CP réalisés en 2004	Nature des réalisations	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €							
3 241 000	-107 480	3 133 520	0	30 744	2 596,73 soit 0.98% du projet	Annonces marché et mission de géomètre	2 088 972,88 soit 99,02 % du projet

RECETTES D'INVESTISSEMENT en €							
Subventions : 2 463 000	- 624 400	1 838 600	0	0			
Emprunt / autofinancement : 778 000	+ 516 920	1 294 920	0	30 744	2 596,73		
Total recettes 3 241 000	- 107 480	3 133 520	0	30 744	2 596,73		2 088 972,88 soit 99,02 % du projet

Une avance de trésorerie de 60 000 € a été consentie au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises remboursable en 2005. Ce remboursement est constaté au compte administratif 2004 conformément aux règles comptables. Il fera l'objet sur 2005 d'une proposition de transformation en subvention exceptionnelle (Décision modificative N°1 de l'exercice 2005).

B/ Détermination du déficit d'investissement

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre et en tenant compte du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003 soit 2 871 498,45 € et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2003 en recettes d'investissement 2004 pour 2 933 692,75 €, il apparaît un déficit d'investissement de 2 667 793,03.

VI. Section de fonctionnement. – Budget annexe HT

A/ Les opérations

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 34 243 103,50 €, soit 96,25% des inscriptions budgétaires et une augmentation de 1,96% par rapport à 2003.

Les principales dépenses concernent :

- les **prestations de transports** urbains (CTB) et périurbain (affréteurs) pour 31 222 362,09 € soit + 2,79% par rapport à 2003.
- la réalisation **d'études de fonctionnement** : lancement de l'étude sur le déplacement des ménages menée par l'INSEE pour 95 934,58 € et réalisation d'une enquête du trafic GINKO pour 5 224,50 €.
- le versement d'une subvention de 100 000 € à la ville de BESANCON pour l'aménagement du sas bus place de la Révolution conformément à la délibération communautaire du 22 octobre 2004.

- **les autres dépenses courantes :**
 - sur la communication sur GINKO, l'entretien des poteaux et abribus et autres frais de fonctionnement courant du réseau pour 98 844,87 €.
 - les impôts locaux sur les biens immobiliers mis à disposition pour 35 445 €.
 - le remboursement partiel du versement Transport aux organismes logeant ou transportant leur personnel pour 22 209,96 € sur présentation d'un dossier de demande.
 - la cotisation au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) pour 6 471,21 €.
 - le versement d'une indemnité aux familles dont l'enfant collégien ne peut bénéficier d'un transport par le réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un total de 1 599,26 €.
- **les frais financiers** des emprunts affectés au budget transports pour 192 590,52€.
- **une opération d'ordre** : la dotation aux amortissements 2004 des biens utilisés dans le cadre de la compétence transport pour 2 420 204,38 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 35 185 110,18 €, soit 98,90% des inscriptions budgétaires et +4,27% par rapport à 2003.

Les cotisations de **Versement Transport** ont été perçues à hauteur de 15 240 853,18 €, soit +13,05% par rapport à 2003.

Les recettes de billetterie et recettes connexes (supports de cartes, livrets, locations de bâtiments, brevets, régie publicitaire...) s'élèvent à 7 090 243,56 €, soit 88,67% des inscriptions budgétaires, soit une baisse de 6,63 % par rapport à 2003.

Cependant, il faut noter un délai entre la perception des recettes et leur enregistrement comptable (rythme des informations communiquées, délai de traitement, rattachement et réduction de la journée complémentaire)

Le rapport d'activité de la CTB, disponible fin juin 2005, proposera une analyse quantitative et qualitative de la variation des recettes.

En l'état actuel des informations connues, la variation des recettes entre 2003 et 2004 serait une augmentation de 4,44% (7 737 234,93 € contre 7 393 972,94 €)

Les subventions reçues ou à recevoir et donc rattachées à l'exercice sont de 3 153 714,75 €. Il s'agit :

- la dotation globale de décentralisation au titre de Besançon pour 248 401,90 €.
- la subvention du Conseil Général pour la prestation de transports scolaires pour 2 767 868,79 €.
- les subventions du Département, de la Région, et de la SNCF sur le service Centrale de mobilité pour 56 607,69 €
- les subventions de la Région, du Département et de la SNCF sur la boutique transport pour 80 836,36 €.

La subvention d'équilibre par prélèvement sur le budget principal a été mobilisée en fonction des besoins du budget annexe pour 9 700 000 €

B/ Détermination de l'excédent de fonctionnement.

Au regard des dépenses et recettes réalisées, le budget annexe transport, dans sa section de fonctionnement, est excédentaire de 942 006,68 €.

VII. Section d'investissement. – Budget annexe HT

A/ Les opérations

Les dépenses de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 5 775 602,11 €, soit 74,37% des inscriptions budgétaires.

Il faut noter sur les reports de 2004 sur 2005, en dépenses, s'élèvent à 1 214 703,31 € dont l'acquisition de 2 bus articulés GNV et le matériel embarqué correspondant pour plus de 1 M€.

Les frais de remboursement de capital et des ICNE s'élèvent à 658 368,25 €.

Pour mémoire, le capital restant dû au 31 décembre 2004 est de 6 477 991,18 €.

Les dépenses d'équipements et de travaux se répartissent ainsi :

- matériels de transports et matériels embarqués : 4 876 927,89 €
- solde du règlement de l'étude Extension EVOLIS : 19 400 €
- acquisition de logiciels pour un montant total de 59 129,41 € (extension du logiciel d'exploitation HASTUS pour 15 519,41€, acquisition partielle du logiciel WEBTISS, système de suivi des autocars du réseau périurbain, pour 4 350 €, acquisition logiciel d'extension du poste central pour 39 260 €)
- travaux de bâtiments et notamment des travaux de mise en sécurité des ateliers de la C.T.B. pour 161 776,56 €

Les recettes de la section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 5 109 437,95 €, soit 65,79% des inscriptions budgétaires. Il faut noter que les reports de 2004 sur 2005, en recettes, s'élèvent à 1 214 703,31 € dont 1 117 540,46 € de besoin de financement à couvrir par emprunt.

Les principales recettes d'investissement sont des opérations financières ou d'ordre :

- les dotations aux amortissements de biens sont de 2 420 204,38 €,
- un emprunt de 2 500 000 € a été réalisé sur un montant total d'emprunt budgétisé de 3 779 714,40€.
- les intérêts courus non échus s'élèvent à 28 970,51 €.

B/ Détermination du déficit d'investissement

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, en tenant compte du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003, soit 57 345,55 €, couvert partiellement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2003, soit 160 263,06 €, en recettes d'investissement 2004, il apparaît un déficit d'investissement de 723 509,71 €.

« Le Conseil de Communauté désigne M. Gabriel BAULIEU président de séance.

Monsieur le Président se retire au moment du vote. »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce compte administratif 2004, tant en budget principal qu'en budget annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président